



Résidus dans les produits bio

Bâle, juillet 2019

Même les produits bio peuvent contenir de faibles traces de résidus indésirables de pesticides, d'organismes génétiquement modifiés (OGM) ou de polluants environnementaux. Le Bourgeon ne peut pas garantir l'absence totale de tout résidu mais une production sans pesticides synthèse, sans engrais chimiques et sans OGM.

La plupart des résidus dans les produits bio ne proviennent pas d'une utilisation interdite mais de contaminations involontaires comme par exemple celles causées par la dérive des traitements conventionnels et les contaminations croisées qui surviennent pendant la transformation. La pollution environnementale générale peut aussi entraîner des résidus dans les denrées alimentaires, liée p. ex. à l'incinération des déchets ou à l'industrie. Le responsable des résidus de pesticides chimiques de synthèse est l'agriculture conventionnelle qui utilise ou a utilisé ces produits (anciennes pollutions des sols).

Bio Suisse investit depuis de nombreuses années du temps et de l'argent pour diminuer et éviter les résidus et pour élucider les cas de résidus trouvés dans les produits Bourgeon. La priorité est toujours donnée à la prévention et à l'assurance-qualité: p. ex. commercialisation conventionnelle des produits des lignes des bords, élimination des parcelles polluées, prolongation des délais d'attente, importantes charges tampons dans la transformation, nettoyage approfondi de toutes les machines et de tous les locaux de stockage, formation continue, services de conseils.

Les légumes et fruits bio présentent en moyenne respectivement 180 et 450 fois moins de résidus de pesticides que les produits conventionnels [1], et les analyses ne trouvent aucun résidu dans 50 à 86 pourcents des produits bio. Concernant les analyses restantes, il s'agit la plupart du temps de résidus dans le domaine des traces et de résidus qui ne proviennent pas d'un produit phytosanitaire (origine naturelle, ancienne pollution) [1] [2]. Même si on tient compte des produits autorisés en bio, 90 pourcents des échantillons de fruits et légumes bio ne contiennent pas de résidus indésirables.

La responsabilité pour la qualité des denrées alimentaires et pour le respect des lois et des cahiers des charges est essentiellement du ressort des producteurs et des transformateurs. Ici aussi l'accent est mis en priorité sur l'assurance-qualité des processus et sur le respect du devoir de prudence, et en plus les fabricants et commerçants de denrées alimentaires analysent régulièrement des échantillons de produits pour vérifier qu'ils ne contiennent pas de résidus.

C'est les autorités cantonales qui sont compétentes pour l'application de la législation sur les denrées alimentaires. Des analyses sont aussi effectuées dans ce cadre, et Bio Suisse mène chaque année avec les organismes de contrôle bio une campagne d'analyses centrée sur des thèmes spécifiques. Différents projets réalisés ces dernières années ont permis de s'attaquer à différents types de résidus et d'améliorer la situation en mettant en œuvre des analyses, du conseil et des fiches techniques. La lutte contre les résidus dans les produits bio est donc abordée à plusieurs niveaux. Il arrive néanmoins que des cas surviennent, et alors Bio Suisse met immédiatement tout en œuvre avec les organismes de contrôle et les autorités pour en élucider les causes.

Pour en savoir plus: www.bio-suisse.ch/fr/producteurs/residus.php

Sources

[1] Ministerium für Ländlichen Raum und Verbraucherschutz Baden-Württemberg (MLR), «Ökomonitoring 2017 - Ergebnisse der Untersuchungen von Lebensmitteln aus ökologischem Landbau,» 2017.

[2] European Food Safety Authority (EFSA), «The 2017 European Union report on pesticide residues in food,» 2019.

Contact

Service médias de Bio Suisse, 061 204 66 25

Questions spécialisées au sujet des résidus dans la production et la transformation:

Sarah Bulliard, Département Assurance et développement de la Qualité, 061 204 66 46